



Location place de stationnement bail de 1 an

Par bab2

Bonjour.

Je possède un camping-car et ai trouvé une place de stationnement pour remiser mon véhicule dans un local agricole. Le propriétaire me propose un bail de 1 an pour 400? payable en totalité lors de la signature (impossible de payer au mois ou au trimestre par exemple) et sans possibilité de rompre celui-ci pendant toute l'année payée en clair si je suis contrainte de me séparer de mon véhicule dans l'année déjà payée aucun moyen de récupérer le solde.

Ce type de contrat de bail est-il légal ou s'agit-il d'une clause abusive ?

Merci de vos réponses.

Cordialement:

Bab2

Par yapasdequoi

Bonjour,

En matière de bail civil, la loi n'interdit pas cette clause.

Trouvez un autre lieu si ces conditions ne vous conviennent pas.

Par bab2

Merci !